

“ 3DO TONNEINS ”

Société Civile Immobilière

Au Capital Social de 1 000 euros

SIEGE SOCIAL :

3 Allée de la Tournelle

93410 Vaujours

RCS Bobigny : 903 939 569

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août. Les associés de la Société Civile Immobilière “ 3DO TONNEINS ”, au capital social de 1 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis au 3 Allée de la Tournelle à Vaujours (93410) en Assemblée Générale Extraordinaire.

SONT PRÉSENTS :

- Madame DINE Samia et Indivision DINE..... 200 parts
- Monsieur OURDI Yahya..... 200 parts
- Monsieur DRAME Ahmada..... 200 parts
- Monsieur DA SILVA Christian..... 200 parts
- Monsieur SHAH Bazur-Mahmood..... 200 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL INITIAL 1 000 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur DRAME Ahmada, qui déclare la séance ouverte. Les associés étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Changement de gérant
- 2 - Transfert du siège social
- 3 - Modification corrélative des statuts
- 4 - Pouvoirs en vue des formalités

Première résolution : Changement de gérant

La collectivité des associés décide de nommer **Monsieur SHAH Bazur-Mahmood** né le 22/06/1987 à Paris (75), demeurant au 2 bis avenue Beauregard à Tonneins (47400) à compter de ce jour en remplacement de **Monsieur DRAME Ahmada**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Transfert de siège social

La collectivité des associés décide de transférer le siège social au **2 bis avenue Beauregard 47400 Tonneins** à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Modification corrélative des statuts

La collectivité des associés décide de modifier les **articles 4 et 13** des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

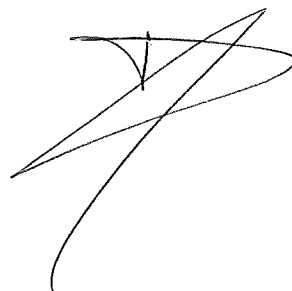
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture.

Fait à Vaujours,
Le 1^{er} août 2025

Signature du Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small loop.